

# CRITERES DE PRISE EN CHARGE 2014 ARCHITECTES – 7111 Z

### I. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds à gérer de la profession

## Prise en charge annuelle par professionnel plafonnée à 1 750 € dans la limite du budget de la profession

Thèmes prioritaires	Plafonds de prise en charge	
NOUVEAUX MARCHES ET PRATIQUES PROFESSIONNEL	LES	
1. Développement durable – Construire durable		
Formation de base HQE (6 jours et plus)		
Formation de base "Développement durable" (6 jours et plus)  Modules de perfectionnement (6 jours et plus)  (RT 2012 : calcul et mise en application – simulation thermique et outils, coût global,  HQE, AEU, H&E, bois, énergies renouvelables, Bâtiments Basse Consommation  (B.B.C.) tous labels, Maisons passives,)  Modules de perfectionnement (4 ou 5 jours)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 1 300 € par an et par professionnel  Prise en charge au coût réel	
RT 2012 : calcul et mise en application— simulation thermique et outils, coût global, étanchéité de l'air, HQE, AEU, H&E, bois, énergies renouvelables, Bâtiments Basse Consommation (B.B.C.) tous labels et certifications, Maisons passives,)	plafonnée à 350 € par jour, limitée à 1000 € par an et par professionnel	
Rénovation Durable (3 jours et plus)  Modules de perfectionnement (2 ou 3 jours)  RT 2012 : calcul et mise en application— simulation thermique et outils— ce qui  change, coût global, HQE, HQE : démarche et performance, H&E, bois, énergies  renouvelables, BBC tous labels,)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 700 € par an et par professionnel	
2. B I M		
IM: formation de Management des personnes et des échanges entre acteurs du rojet. Gestion globale conception, construction, chantier, exploitation et maintenance	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à <b>1000</b> € par an et par professionnel	
nformatique CAO / DAO appliquée au BIM		
3. Programmation		
PAMO (Programmation et assistance à maîtrise d'ouvrage)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 1200 € par an et par professionnel	
Programmation architecturale et urbaine	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour,	
ssistance Maîtrise d'ouvrage (AMO)	limitée à 600 € par an et par professionnel	

## **ARCHITECTES – 7111 Z (suite)**

Thèmes prioritaires	Plafonds de prise en charge
4. Actualité réglementaire	
Réformes des CCAG	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 350 € par an et par professionnel
Dématérialisation des marchés publics (1 jour et plus)	
Directive Produit Construction (D.P.C.) matériaux et santé (2 jours et plus)	Prise en charge au coût réel
Diagnostic réglementaire (2 jours et plus)	plafonnée à 350 € par jour,
Nouvelles réglementations sismiques le nouveau permis de construire Maitrise des coûts projets et chantier	limitée à 600 € par an et par professionnel
5. Rénovation – réhabilitation – économies d'énergi	e
Formations entrant dans le cadre du dispositif FEEBAT (Formations aux Economies d'énergie des Entreprises du Bâtiment)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 200 € par jour, limitée à 800 € par an et par professionnel
Diagnostic patrimonial (2 jours et plus)	
RENOVATION DE BATIMENTS A CARACTERE PATRIMONIAL : diagnostic, Intervention sur un bâtiment existant, choix des matériaux et des techniques les questions architecturales, urbaines, juridiques	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 600 € par an et par professionnel
Réhabilitation	
nformatique liée aux économies d'énergie : logiciels de simulation thermodynamique /	
FORMATIONS LONGUES INTERPROFESSIONNELLES	
Médiation et arbitrage	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 1000 € par an et par professionnel
HQE-Aménagement Mission OPC	
PRATIQUES D'EXERCICE	
Démarche qualité	
Démarche qualité : ISO et MPRO (6 jours et plus)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 1200 € par an et par professionnel
Module de renouvellement de qualification : ISO ou MPRO (sous réserve d'avoir la certification)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 600 € par an et par professionnel 2/

Management d'agence		
Management spécialisé en agence d'architecture (4 jours et plus)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 1000 € par an et par professionnel	
Management spécialisé en agence d'architecture (de 2 à 3 jours)  Développer la démarche commerciale envers les marchés privés (clients non professionnels)  Le chantier, l'approche de la conduite de chantier (2 jours)  Anglais pour l'architecte	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 600 € par an et par professionnel	
Défendre son projet	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 350 € par an et par professionnel	

riteres de prise en charge determines par les representants de votre profession	10/12/2013
Thèmes prioritaires	Plafonds de prise en charge
Accessibilité aux personnes handicapées	
Accessibilité et qualité d'usage pour tous – HQU 2 jours et plus)	Prise en charge au coût réel
Approfondissements accessibilité – Diagnostic	plafonnée à 350 € par jour,
Du permis de construire à l'attestation	limitée à 700 € par an
Comprendre et mettre en œuvre l'accessibilité pour tous (objectifs 2015)	et par professionnel
Architectes et humanitaire	
Architectes de l'urgence	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour,
Autre après validation du programme détaillé de la formation	limitée à 1200 € par an et par professionnel
L'école des élus	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 600 € par an et par professionnel
INSERTION INTERPROFESSIONNELLE	
leunes Architectes (Environnement, Technique et réglementaire) (4 jours et plus)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 1000 € par an et par professionnel
Gestion – installation et pérennité de leur structure	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par jour, limitée à 600 € par an et par professionnel

#### Remarque :

Les formations citées ci-dessus d'une durée inférieure à 3 jours seront prises en charge en non prioritaire l'exception des formations HQE, Développement Durable, rénovation – réhabilitation, et celles portant sur les évolutions glementaires)

## ARCHITECTES – 7111 Z (suite)

Thèmes non prioritaires	Plafonds de prise en charge
Toute formation relative à l'exercice professionn Attention, la liste ci-dessous n'est pas exhaustive	el
Requalification urbaine	
EDI et NTI	
LEED : concepts et examen	
Gouvernance, concertation - prise de parole	Prise en charge au coût réel plafonnée à 350 € par formation
Amiante	et limitée à 3 formations par an
SPS (formation initiale et recyclage niveaux 1, 2 et 3)	et par professionnel
Loi SRU	En déduction du forfait de prise en charge des formations prioritaires
Expertise judiciaire	charge des formations phontaires
Pathologie de la façade	
Etats parasitaires du bois	
Formation au tutorat (ADE en HMONP)	
FORMATIONS LONGUES INTERPROFESSIONNELL	ES
Formation sur l'application des mesures du Grenelle de l'environnement (minimum 5 jours) (2 modules) :  a. Tronc commun (2 jours)  b. Module Pratique Métier (9 jours)  La démarche de développement relationnel, commercial et de gestion de portefeuilles	

Thèmes non prioritaires	Plafonds de prise en charge
Toute formation relative à l'exercice professionnel	
Attention, la liste ci-dessous n'est pas exhaustive	
Plomb et produits dangereux	
Réhabilitation	
Montage d'opérations immobilières	
Jury de concours	
Gestion financière et patrimoniale	
Nouveau Code des Marchés Publics	Prise en charge au coût réel
Marchés de maîtrise d'œuvre	plafonnée à 350 € par formation
Etudes sur Site (à la seule condition qu'elles soient accompagnées de conférenciers rémunérés)	et limitée à 3 formations par an et par professionnel
Formation Internet	
	En déduction du forfait de prise en
Rédiger les pièces écrites	charge des formations prioritaires
Renforcer son image par une communication adaptée	
Formation à l'export	
Droit du travail - Convention collective	
Code des marchés publics	
Maison Individuelle (dans le cadre de la NF MI AA)	
Programmation architecturale et urbaine	

#### Observations:

- Seules les formations sont prises en charge, les journées d'information étant exclues de toute forme de participation de la part du FIF PL.
- Les formations diplômantes ne sont pas prises en charge.
- Les formations en informatique bureautique (Word, Excel, Ciel Compta ...) ne sont définitivement plus prises en charge.

## II. Thèmes et plafonds de prise en charge sur fonds spécifiques

La prise en charge des thèmes listés ci-dessous ne vient pas en déduction de votre budget annuel 2014

Thèmes	Plafonds de prise en charge
Formation de longue durée	Prise en charge plafonnée à 70 %
- 100 heures de formation minimum	du coût réel de la formation, limitée
<ul> <li>Thème de formation entrant dans les critères de prise en charge 2014 de la profession</li> </ul>	à 3 000 € par professionnel pour les formations prioritaires et à 1500 €
- Une prise en charge tous les 3 ans	pour les formations non prioritaires
VAE (validation des acquis d'expérience)	Prise en charge au coût réel plafonnée à 1 000 € par an et par professionnel
Bilan de competences - Une prise en charge tous les 3 ans	Prise en charge au coût réel plafonnée à 1 500 € par an et par professionnel
Formation de conversion - Une prise en charge tous les 3 ans	Prise en charge au coût réel plafonnée à 2 000 € par an et par professionnel

#### Attention:

- sont éligibles les formations d'une durée minimale de 6 h 00 sur une journée ou cycle de 6 h 00 par module successif de 2 h 00 minimum
- sont également éligibles les formations d'une durée minimale de 4 h 00 correspondant à une prise en charge d'une demi-journée

Rappel : aucun organisme de formation ne peut être agréé ou sélectionné par le FIF PL ; seuls des thèmes de formation peuvent être présentés.